

**PV DE LA COMMISSION EDUCATION JEUNESSE ET SPORTS****Date de la réunion : 05/04/2023****Le 05/04/2023 à 18H30**

Mairie d'Amboise – Salle Yvonne Gouverné

Convocation envoyée le 30/03/2023 par le biais du Gip Recia (iDélibre)

**Composition de la Commission :**

PRENOM NOM		Présences	Absences excusées	Absences
Jacqueline MOUSSET	1 <sup>ère</sup> adjointe au Maire		X	
Atman BOUCHEKIOUA	4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	X		
Françoise THOMERE	5 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	X		
Bernard PEGEOT	6 <sup>ème</sup> adjoint au Maire		X	
Régine MALASSIGNÉ	Conseillère municipale	X		
Sylvie LADRANGE	Conseillère municipale		X	
Elisabeth JOURDAIN	Conseillère municipale	X		
Youness ZELMAT	Conseiller municipal		X	
Denis CHARBONNIER	Conseiller municipal	X		
Johanim LANDREAU	Conseillère municipale		X	

**Secrétariat de la commission :**

PRENOM NOM	Qualité
Emmanuelle RIVIERE	Directrice des services à la population

**Déroulé de la commission :**

*Monsieur BOUCHEKIOUA ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.*

**1. Aides aux projets pédagogiques**

Il est rappelé que, par délibération du 14/12/2022, le conseil municipal a validé le principe de soutenir les projets à caractère pédagogique

La participation est plafonnée à 80% du projet dans la limite de 20,00 € par élève en maternelle et 30,00 € par élève en élémentaire.

La nouveauté porte sur l'élargissement du soutien à l'ensemble des enfants de maternelle.

Les directeurs des écoles municipales d'Amboise ont présenté leurs projets (classe découverte ou autre type de projet à dimension artistique, culturelle ou sportive).

Ces projets sont présentés aux membres de la commission.

Il est alors proposé d'accorder l'attribution et le versement des aides à projets pédagogiques comme suit :

- \* 920.00 € pour l'école Ambroise Paré maternelle
- \* 1 420.00 € pour l'école Anne de Bretagne
- \* 1 590.00 € pour l'école George Sand maternelle
- \* 1 192.00 € pour l'école Jeanne d'Arc
- \* 3 000.00 € pour l'école Ambroise Paré élémentaire
- \* 4 980.00 € pour l'école George Sand élémentaire
- \* 3 170.00 € pour le groupe scolaire Jules Ferry (maternelle + élémentaire)
- \* 3 900.00 € pour l'école Paul Louis Courier
- \* 5 400.00 € pour l'école Rabelais-Richelieu

***Les membres de la commission approuvent à l'unanimité.***

*Madame THOMERE suggère qu'on étudie, pour les prochaines années, la possibilité d'ériger la prise en compte de la thématique annuelle de la ville comme l'un des critères d'attribution de la participation financière de la ville.*

**2. Mises à disposition gratuites des salles aux associations sportives**

La Ville d'Amboise réaffirme sa volonté de soutenir ses associations sportives en apportant notamment un soutien matériel et logistique pour l'organisation de leurs manifestations contribuant à la découverte de la discipline sportive et à l'animation de la Ville d'Amboise.

Il est alors proposé d'approuver la mise à disposition gratuite des salles sportives aux associations sportives amboisiennes pour toutes leurs activités relevant de leur objet social et de l'intérêt général.

Les demandes en cours sont passées en revue.

***Les membres de la commission approuvent chacune des mises à disposition gratuite de salles, à l'unanimité.***

Monsieur BOUCHEKIOUA relève que beaucoup de demandes d'entraînements dits exceptionnels tendent aujourd'hui à se pérenniser ou à se développer. Les structures sont très exploitées. L'entretien en pâtit d'une part et certaines associations peinent toujours à trouver des créneaux d'autre part. L'occupation des structures sportives et la répartition des créneaux méritent un réexamen complet pour concilier le tout.

Monsieur BOUCHEKIOUA et Monsieur CHARBONNIER soulignent notamment le fait que les établissements scolaires mobilisent les créneaux de 8h à 18h et ne les utilisent pourtant pas pleinement. Le dojo en particulier reste sous-exploité : il faudrait en dégager des opportunités pour les clubs.

### **3. Règlement de fonctionnement du CDDF**

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance renforçant le rôle du Maire, désormais chargé d'animer et de coordonner la politique de prévention de la délinquance;

Vu la délibération n°22-17 du conseil municipal du 3 mars 2022 approuvant la création d'un conseil des droits et devoirs des familles présidé par monsieur le Maire ;

Considérant l'intérêt d'organiser le fonctionnement de ce conseil pour assurer son opérationnalité ;

Il convient de créer un règlement, une charte de déontologie et des tableaux de bords de suivi du fonctionnement du conseil des droits et devoirs des familles.

Ces documents ont été soumis aux membres de la commission qui les ont approuvés à l'unanimité.

#### **Informations diverses :**

- Indisponibilité du gymnase Guynemer jusqu'au 2 mai 2023 :

Nos services municipaux ont constaté une avarie sur la charpente du gymnase Guynemer le 2 février dernier. La poutre de soutènement de la Structure Artificielle d'Escalade (SAE) est descendue de quelques centimètres. Un bureau de contrôle a été missionné pour expertiser la stabilité et la sécurité de la SAE et de l'ensemble du gymnase. Sur recommandation de ce bureau de contrôle, une entreprise a ensuite procédé à l'étalement de la poutre mardi 28 mars. Malheureusement, l'entreprise a accidentellement endommagé une petite partie du parquet sur la surface de jeu rendant alors le gymnase impraticable jusqu'à la réparation du parquet. Malgré tous les efforts dépêchés pour que ces travaux de réparation interviennent le plus vite possible, ils ne peuvent être programmés que pendant les vacances d'avril. De ce fait, le gymnase Guynemer est fermé à toute activité jusqu'à la fin des travaux annoncée au 2 mai.

- Animations sportives des vacances de printemps :
  - o stage multi-sport gratuit encadré par notre éducateur sportif du 17 au 21 avril
  - o animation Karting électrique du 17 avril au 1<sup>er</sup> mai sur le parking du Kiosque (gratuit, offert par la municipalité)
- Fête des enfants et concert des Petits Chanteurs d'Asnières

CLOTURE DE SEANCE 19H30